

Etréchy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05

<http://etrechy.ensol.free.fr/>

Enquête publique d'élaboration du schéma de cohérence territoriale sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

[Observations d'E.E.S. déposées le 16 janvier 2013]

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde appelle de la part de l'association «ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES» les observations ci-après.

Elles reprennent une partie de celles que nous avons faites :

- lors de l'enquête publique relative au plan local d'urbanisme de la Commune d'Etréchy le 3 décembre 2011 ci-joint en annexe et disponible sur notre site internet *

(http://etrechy.ensol.free.fr/PLU_20111203-enquetepublique-EES.pdf),

- et lors du Conseil municipal du 30 mars 2012

(http://etrechy.ensol.free.fr/conseilmunicip_20120330_pv010-approbation-planlocaldurbanisme-plu.pdf),

car, globalement, nous jugeons ce Scot peu ambitieux pour notre territoire.

[Le lecteur trouvera en italique les passages les plus notables de notre contribution d'il y a plus d'un an...]*

--0--

1. Environnement.

- La préservation du réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques («trame verte et bleue», tvb) aurait mérité des prescriptions plus détaillées. Idem pour la reconstitution et la reconquête des connexions vertes et bleues, des corridors écologiques, les liaisons biologiques de part et d'autre de la RN 20. Ceci est d'autant plus surprenant quand on lit que la création d'un golf (p. 26 du document d'orientations générales, dog) n'est pas exclue !
- Traitements phyto-sanitaires. Rien dans le rapport de présentation, "Limitation des usages de phytosanitaires à l'instar de ce qui est fait par les agriculteurs, les collectivités et les particuliers" dans le projet d'aménagement et de développement durable (padd), "Respecter les réglementations dans les périmètres de protection de captage d'eau potable" dans le document d'orientations générales (dog). Pourquoi ne pas résolument proscrire pour les services communaux et communautaires tout simplement *les désherbages chimiques et pesticides* ?
- Les espaces naturels sensibles (Ens). Qu'en fait-on ? Les sanctuariser ? Les ouvrir au public ?
- Quid des anciens sols pollués ? S'il y en a peu, une carte les répertoriant était simple à ajouter. Evoqués dans le rapport de présentation page 101, il n'y a pas trace de l'annexe VIII.

Nous n'avons pas trouvé :

- une carte des zones humides qui paraissent être le parent pauvre,
- les incitations à préserver les zones humides et retenir (et gérer) les eaux de ruissellement,
- les indications sur la gestion du ruissellement.
- d'étude sur la géothermie et ses multiples facettes,

- de suggestion sur la *cohabitation zones d'activités et zones humides* : comment protéger ces dernières ?

Nous avons trouvé la liste des végétaux préconisés, mais rien sur la protection des animaux : l'association "Les Hêtres pourpres" d'Etréchy avait en son temps évoqué le "Blongios nain".

2. Urbanisation.

• L'importance des transports en commun, et notamment de gare SNCF, devraient avoir pour conséquence une urbanisation plus importante dans les Communes qui en sont pourvues : la proximité du RER diminuant la pression du trajet voiture, cette opportunité doit être exploitée au maximum pour une *gestion économe de l'espace* en précisant les critères pour les hameaux qui peuvent se développer et ceux qui ne le peuvent pas (ou moins).

• Comment les orientations prescriptives du DOG (20 % des programmes groupés de plus de 20 logements réservés à la réalisation de logements locatifs sociaux) vont-elles rejoindre le relèvement à 25 % adopté par le Sénat le 12/09/2012 ?

Sauf erreur de notre part, ne semblent pas apparaître dans les documents accessibles du SCOT :

- les besoins en construction de petits logements pour les jeunes et pour les personnes âgées quand leur habitat pavillonnaire ne répond plus à leurs capacités;
- un projet de programme local de l'habitat intercommunal en vue de l'amélioration de l'habitat et la réhabilitation du bâti ancien;
- les objectifs à atteindre pour *améliorer la performance énergétique des constructions, et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables*;
- les prescriptions pour *mettre en valeur les atouts paysagers et patrimoniaux de notre territoire* (pour Etréchy : *la mare, le ruisseau des Corps-Saints, les secteurs à enjeu éco-paysager, ...*),
- les prescriptions pour *lutter contre l'imperméabilisation excessive des sols* (à Etréchy, *l'obligation de disposer de deux places de parking par logement accroît les surfaces imperméables, empêche la construction d'habitat collectif et encourage le "tout-voiture"*).

Nous n'avons pas trouvé :

- une étude pour envisager un léger ré-haussement des constructions dans le bâti ancien et ainsi connaître le gain potentiel en surface habitable;
- une carte du petit patrimoine bâti avec des éléments de morphologie urbaine;
- d'objectifs pour améliorer ou réhabiliter l'habitat ancien (pour économiser l'énergie tant dans le parc public que privé);
- la traduction pratique liée à une "surdensification" (p. 57);
- la méthode visant à "ne pas perturber le fonctionnement du quartier" (les riverains de la rue de la Manivelle à Etréchy apprécieront lors de la mise en place à leur porte d'un parking d'une trentaine de places).

3. Activités économiques.

• Pour l'agriculture, nous espérons voir le Scot promouvoir et mettre en valeur une agriculture de proximité, dynamique, en économisant au maximum les emprises sur les terres agricoles, et, qui sait, ouverte au bio...

Nous n'avons pas trouvé une perspective novatrice de chauffage malgré les potentialités de notre territoire (bois, biomasse agricole, valorisation des déchets organiques).

• Pour le tertiaire, envisager soit de le concentrer sur les Communes disposant des transports en commun, soit de le lier aux nouvelles technologies et au télétravail, à condition que la couverture numérique performante (par l'arrivée de la fibre optique, qui ne semble pas être évoquée dans le Scot) soit généralisée dans la Communauté de Communes.

4. La capacité des réseaux et des équipements et services.

Selon nous, les besoins actuels sont juste assurés. Or nous n'avons pas trouvé une planification liée à l'augmentation de la population prévue.

5. Transports, déplacements.

L'amélioration du maillage routier et celle de la qualité des infrastructures nous semble peu mise en valeur.

Sont à nos yeux essentiels :

- le renforcement des transports collectifs (avec notamment une priorité mise sur la ponctualité et sur l'utilisation de bus mieux dimensionnés),
- l'aménagement des parcs de stationnement aux abords des gares et l'organisation de plusieurs modes de transport différents,
- la prise en compte du covoiturage (tant sur le plan organisation et gestion, que sur le plan stationnement),
- les circulations douces, les chemins ruraux et de randonnées en mutualisant les moyens des Communes.

Faire des liaisons douces est une excellente chose et plus généralement tout ce qui constitue une alternative à l'automobile dans les déplacements de proximité. Néanmoins la crédibilité et la cohérence de ces liaisons passent par l'établissement d'un schéma de circulation douce.

Une carte des liaisons douces réalisées et celles à envisager n'aurait pas été superflue.

6. Prévention des risques.

Nous regrettons la confusion d'avoir groupé sur une même image les risques naturels et les risques technologiques et nous n'avons pas trouvé :

- une carte des zones inondables ouverte aussi aux conséquences du ruissellement (exemple : point bas de la Rochebenotte pour Etréchy) et pas seulement limitée à une "remontée de nappe",
- une carte spécifique des terrains argileux afin d'anticiper les risques de sinistre en cas de sécheresse,
- les conséquences de la canalisation de gaz sur l'aménagement du territoire.

7. Déchets.

Aménager des espaces de stockage de déchets dédiés au recyclage. Pourquoi ne pas envisager une "ressourcerie", avec un volet social de réinsertion et un autre qui couvrirait le recyclage et/ou la réparation ?

-=0=-

L'insuffisance de l'information publique sur le schéma de cohérence territoriale (Scot) sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde a rendu difficile une prise de conscience citoyenne de ce dossier. L'absence de l'avis des personnalités qualifiées sur le site internet de la Communauté de Communes n'a pas favorisé son étude attentive : le bureau d'études aurait pu être utilement chargé de la numérisation de ces documents.

En conclusion, ce Scot nous paraît répondre a minima aux évolutions futures envisageables dans le Sud-Essonne, et ceci, parfois sans tenir compte des autres acteurs (Communautés mitoyennes, structures départementales). Seule audace, l'orientation prescriptive de "Respecter les réglementations", c'est plutôt rassurant mais pas franchement innovant !

Michel Gleyze, Président de l'association «Etréchy, ensemble et solidaires»./.